

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 09/02/2016

Le 17 Février 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT (Pouvoir Bernard GRISON), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Alain JACQUET (Saint Didier de Formans), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV), Géraldine RAYNAL (CCDSV).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : AMENAGEMENT – TRANSPORTS – Demande de subvention au FSIL – Travaux d'aménagement d'un cheminement doux sur la RD 933 à MASSIEUX

M. Jean Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'aménagement et des transports, rappelle que la Commune de Massieux a programmé l'aménagement de la RD 933 et que parallèlement à cet aménagement, la CCDSV réalisera, dans le cadre de ses compétences, un cheminement doux (cyclable et piéton) intégré au schéma cyclable intercommunal et inscrit dans le schéma cyclable du syndicat avenir Dombes Saône (CDDRA).

Cet aménagement permettra de relier la zone d'activités, les secteurs d'habitations et la future gare en toute sécurité et à l'écart de la circulation automobile. Il constituera également un maillon entre le réseau cyclable de la métropole lyonnaise et le schéma cyclable de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble de la RD 933 portée par la commune, la CCDSV a confié sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Massieux.

Des aides du fonds de soutien à l'investissement public local peuvent être sollicitées.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet d'aménagement d'un cheminement doux (cyclable et piéton), intégré au schéma cyclable intercommunal, pour un montant estimé à 100 700 € HT et son plan de financement ci-dessous :

Sources	Libellés	Montants	Taux
Fonds propres		33 400	33.17 %
Sous-Total		33 400	33.17 %
Etat - DETR	Demande en cours		
Etat – FSIL	<i>Si non retenu au titre de la DETR</i>	50 000	49.65 %
Département	Amendes de police	17 300	17 %
Sous-Total 2		67 300	66.83 %
*Total H.T.		100 700	100 %

- ✓ **Sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour ces travaux de réhabilitation du bâtiment.
- ✓ **Mandate** le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 MARS 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160217-2016B05-TO
Affichage le : **10 MARS 2016**

A Trévoux, le 17/02/2016

Le Président,
Bernard GRISON

